

La lettre de l' ORT

N° 25 - Juin / Juillet 2009

TRIBUNE LIBRE :

- **Transport urbain, vecteur privilégié du développement durable**.....1
- **Les camions scanners mobiles sont sur la route**.....2
- **OSEO soutient les entreprises**.....2/3
- **Ce qui change pour les conducteurs routiers le 10 septembre 2009**.....3
- **Charte « Ojectifs CO2 les transporteurs s'engagent »**.....4
- **Manifestation du 5 juin 2009: transport de matières dangereuses**.....4
- **Le fret ferroviaire de proximité : perspectives en Midi-Pyrénées**.....4

LE TRANSPORT URBAIN, VECTEUR PRIVILÉGIÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRIBUNE LIBRE

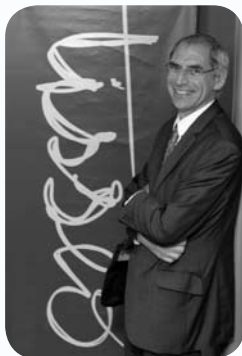
Les questions environnementales et écologiques font désormais l'objet d'une prise de conscience quasi-unanime. Une panoplie complète d'outils existe pour y répondre, au travers de la notion de développement durable.

Le transport collectif, tout particulièrement urbain, est un vecteur incontestable de celui-ci. Toutefois, pour atteindre cet objectif, il faut en faire le choix privilégié des déplacements de nos concitoyens. L'enjeu est de taille, dans une agglomération comme Toulouse qui s'étend et s'épale, et se trouve lancée dans une évolution continue de ses services de transport.

- A Tisséo, cela passe par une attention de tous les instants à nous adapter, à revoir notre offre, nos procédures, nos véhicules et, bien évidemment, à privilégier les motorisations les plus propres possibles.
- En clair, nous privilégions la simplicité d'utilisation, la complémentarité des modes de transports, leur interopérabilité. Cet effort se conjugue avec celui mené sur l'information « en temps réel » des voyageurs grâce à notre SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs) en cours d'installation.
- Nous avons également décidé de deux mesures de soutien et d'accompagnement aux salariés. La première consiste en une aide à l'élaboration des PDE (Plans de Déplacements d'Entreprise). La seconde est un système d'abonnement annuel à prélèvement mensuel, ACTIVEO, permettant pour les salariés la prise en charge de 50 % de son coût au titre du décret du 16 mars 2009.
- Nos efforts nous ont permis d'obtenir une reconnaissance du ministère, puisque, dans le cadre de l'appel d'offres « développement durable », deux projets ont été retenus : la ligne Garonne, amenée à prolonger la ligne E de tramway, et la voie (bus) du canal Saint-Martory – VCSM – pour un total de 13,3 Millions d'€ d'aides.

Le développement durable comporte aussi une dimension sociale, trop souvent méconnue. Tisséo est une entreprise de communication, au sens noble du terme. Elle est créatrice de lien social, donc pleinement en mesure de répondre à cette préoccupation.

- Notre engagement vise tout à la fois la sincérité et l'efficacité. C'est le meilleur gage de réussite. Tous les éléments de contexte nous invitent à abandonner les certitudes d'un autre temps. Le développement durable, c'est construire une alternative crédible. Tisséo participe pleinement, avec ses modestes moyens et sur son périmètre, à réaliser cette œuvre de longue haleine, dont la véritable dimension est celle de notre planète et de son avenir.



Stéphane Coppey
Président de Tisséo

Stéphane COPPEY

Dans le but d'intensifier la lutte contre la fraude, notamment sur le vecteur routier, le Ministre délégué au budget à la réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement a décidé l'acquisition de scanners mobiles permettant à la douane française de réaliser des radioscopies de camions et de conteneurs.

Les scanners mobiles sont des camions conçus et équipés pour une utilisation itinérante, sur l'ensemble du territoire métropolitain, en appui des brigades des douanes.

En effet, tous les véhicules circulant sur les axes routiers et autoroutiers français sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle des services douaniers, qui pourront désormais également utiliser cette méthode pour visualiser les chargements contrôlés préalablement à la fouille approfondie des véhicules.



photo: Douanes Midi-Pyrénées

Un système informatique permet le contrôle, le traitement automatique et le stockage des images des inspections par rayons X équipe chacun des camions scanners mobiles.

Rayons X Rayons X

■ L'utilisation des camions scanners mobiles ne nécessite aucune infrastructure particulière autre que la mise en place d'un périmètre de sécurité sur l'aire de contrôle, afin de protéger le public et les agents des douanes. Le système peut être déployé en 30 minutes. Le rythme potentiel de traitement est d'une douzaine de véhicules par heure.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de radioprotection, ces véhicules ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation et sont contrôlés régulièrement par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Par ailleurs, les agents responsables de ces camions reçoivent une formation à la radioprotection. Ils assurent, en effet, la sécurité de toutes les opérations de contrôle.

Une notice d'information à destination des personnes contrôlées est d'ailleurs disponible en plusieurs langues.

■ La mise en service des scanners mobiles s'est accompagnée de la création d'une nouvelle brigade, la brigade «Scanner Mobile spéciale » qui a pour mission d'apporter un soutien technique aux unités locales des douanes.

Ainsi, ils assurent la gestion de la zone de contrôle et des opérations de radioscopie des véhicules. Les brigades locales des douanes sont chargées, quant à elles, de sélectionner les véhicules, de les dérouter vers la zone de contrôle, d'effectuer les autres contrôles (documentaire, visite de la cabine, contrôle du chargement ...) et de réinsérer les véhicules dans la circulation à l'issue des contrôles.

La mise en oeuvre opérationnelle des appareils par les services douaniers est assurée par des équipes dédiées. Chacune est composée d'un opérateur système, qui est également le chauffeur du camion et donc titulaire du permis Poids Lourds, d'un opérateur images et deux agents chargés de la gestion du trafic et de la sûreté du périmètre. Cela permet en effet, aux opérateurs de maîtriser parfaitement la technicité particulière requise pour la mise en oeuvre de ces matériels sophistiqués.

Depuis leur mise en service, il a été constaté plusieurs saisies de marchandises de fraude volumineuses dissimulées dans le chargement et détectés par le Scanner. Ces constatations concernent aussi bien du tabac que des stupéfiants.

Direction Régionale des Douanes Midi-Pyrénées
contact: dr-midi-pyrenees@douane.finances.gouv.fr Tél : 05 62 15 12 50

Etablissement financier placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ainsi que du ministère de la Recherche, OSEO est chargé d'une mission d'intérêt général : soutenir l'innovation et la croissance des PME, financer et accompagner ces PME, moteur de la croissance et de création d'activités, en appui des politiques nationales et régionales. Par un accès unique sur l'ensemble du territoire et la mutualisation des ressources, OSEO assure une plus grande continuité, en toute neutralité, avec le secteur privé, dans la chaîne du financement des projets des entrepreneurs. Cette action concerne les phases cruciales d'évolution des entreprises (création/reprise, innovation, croissance, développement international).

Pour mener à bien cette mission, OSEO exerce trois métiers complémentaires :

Le soutien à l'innovation

La garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation, en partenariat avec les établissements bancaires

OSEO est présent sur l'ensemble du territoire, proche des entrepreneurs, au travers de ses directions régionales.

Grâce aux relations privilégiées avec les Régions et les acteurs économiques qui appuient le développement des PME, il offre une forte capacité à partager les risques et procure un effet de levier maximum aux interventions. Cette faculté de faire levier permet de mutualiser et d'optimiser l'impact des moyens mis à disposition pour les porteurs de projets, tout en offrant un cadre simplifié et efficace aux PME. C'est le cas en Midi-Pyrénées notamment avec le Fonds Régional de Garantie qui permet de bonifier les interventions en garantie du régime général d'OSEO, sur certaines thématiques choisies par la Région.

● Acteur essentiel du plan de soutien aux PME :

Les Pouvoirs Publics ont décidé en décembre 2008 de la mise en place d'un plan de relance de l'économie. L'Etat a accordé à OSEO des moyens considérables à hauteur de 10 milliards euros de financements supplémentaires en partenariat avec les banques : 6 milliards pour les besoins de trésorerie des entreprises et 4 milliards pour financer leurs investissements. Ces moyens conjoncturels supplémentaires permettent d'intervenir sous forme de garantie des prêts bancaires ou de financements.

€ 6 milliards pour la trésorerie

Pour consolider la trésorerie des entreprises, OSEO a créé deux nouveaux fonds :

- Le fonds Renforcement de la trésorerie pour permettre la transformation des crédits bancaires court terme en crédits à moyen terme et ainsi renforcer le fonds de roulement des entreprises;
- Le fonds Lignes de crédit confirmé pour garantir les banques lors de la mise en place ou du renouvellement de crédits court terme, dès lors qu'ils sont accordés pour une durée d'au moins 12 mois.

Dans certaines conditions, la garantie d'OSEO peut couvrir 90 % du crédit bancaire et s'ouvrir aux Entreprises de Taille Intermédiaire.

€ 4 milliards supplémentaires pour les investissements

OSEO est en mesure de :

- Mettre en place 2 milliards d'euros de financements supplémentaires, en partenariat avec les banques. En 2009, la capacité d'intervention d'OSEO en financement des investissements est de 2,7 milliards d'euros.
- Garantir 2 milliards d'euros de crédits bancaires supplémentaires. En 2009, OSEO peut garantir 7,6 milliards d'euros de crédits bancaires.

Au titre des nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre du plan de relance, 7575 dossiers ont été conclus permettant la mise en place de 1.2 milliard d'euros de prêts bancaires pour le Renforcement de la trésorerie des PME.

En Midi-Pyrénées, ce sont 311 entreprises qui ont été soutenues dans ce cadre permettant la mise en place de plus de 57 M€ de prêts sur les 7 premiers mois de ce plan.

« Chefs d'entreprises, anticipez. N'attendez pas que votre trésorerie se tende trop. Renforcez-la dès à présent en sollicitant votre banque. Avec la garantie d'OSEO, si nécessaire, elle vous donnera la réserve d'oxygène dont vous avez besoin pour traverser la crise. Innover, préparer l'après crise, s'ouvrir à l'international, OSEO est là pour vous y aider ». Tel est le message que François Drouin, Président d'OSEO, adresse aux entrepreneurs.



En 2008, OSEO Midi-Pyrénées a soutenu 2900 entreprises tous métiers confondus avec un engagement en risque de 197 M€ qui ont permis la mise en place de 460M€ de prêts et financements.

FISCALITE DES ENTREPRISES UN NOUVEAU MOYEN DE RENFORCER VOTRE TRESORERIE

(Loi n°2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative)



Dans le prolongement du Plan de relance, et pour renforcer les fonds propres des entreprises et améliorer leur trésorerie, il est possible désormais de mobiliser de façon plus active son immobilier d'entreprise, grâce à une fiscalité très avantageuse de la plus-value de cession-bail. En effet, la cession-bail immobilière permet à l'entreprise de dégager des ressources financières supplémentaires pour préparer, notamment, la sortie de crise, tout en conservant la maîtrise de son patrimoine immobilier. La plus-value de cession peut être lissée sur 15 ans. Le dispositif s'applique aux opérations de cession-bail réalisées avant le 31 décembre 2010.

OSEO Midi-Pyrénées : 05 61 11 52 00 Patrick Cazeneuve, Directeur régional <http://www.oseo.fr>

BREVE

Formations obligatoires des conducteurs routiers...

du nouveau au 10 septembre en 2009 pour le transport de marchandises

- Le décret 2007-1340 entre en application le 10/09/2009 pour le transport de marchandises
- La FCO à 5 JOURS
- La FIMO dès 3,5 tonnes

Ce qui change :

- Les conducteurs sont soumis à la qualification initiale (FIMO) pour la conduite d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC
- Tous les conducteurs du transport public et privé de marchandises (salariés et non salariés, fonction publique) sont soumis aux formations (il existe 7 types d'exemptions)
- La Formation Continue Obligatoire de Sécurité passe à 5 jours et devient la FCO

A noter :

Les conducteurs polyvalents voyageurs et marchandises (titulaires des deux FIMO) ne passeront qu'une seule FCO.

Vous y êtes peut-être soumis ! une information sur ce dispositif est sur le site : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr> (espace professionnel)

Rappel: Les nouvelles dispositions concernant les formations pour le transport de voyageurs sont déjà en vigueur depuis le 10 septembre 2008.

Contact : Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

(STID) Division Transports Routiers, Cité Administrative, Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex 9

Téléphone : 05 61 58 54 11





La démarche en Région Midi-Pyrénées

Les conclusions du Grenelle de l'environnement de fin 2007 ont retenu, s'agissant des transports, l'objectif de réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions actuelles de l'ensemble des transports en France, pour les ramener au niveau de 1990, en conformité avec les engagements du protocole de Kyoto.

Réduire les émissions de CO2 est un défi qui a ainsi conduit, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), à élaborer en collaboration avec les organisations professionnelles de transporteurs, une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2.

Afin de poursuivre le travail engagé au niveau national et de mobiliser le plus grand nombre d'entreprises de transport routier, une déclinaison régionale a été lancée le 8 janvier 2009 par une circulaire ministérielle qui a informé les préfets de région des modalités de mise en oeuvre de la charte « Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent ».

Ce dispositif proposé aux sociétés de transports volontaires vise à :

- améliorer la performance environnementale du transport routier, en favorisant la réduction des consommations de carburant et, par conséquent, des émissions de CO2 liées à l'activité de ces entreprises;
- fournir aux entreprises du secteur un dispositif méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, dans le cadre des activités de l'Observatoire Energie Environnement Transport, avec un suivi d'indicateurs de réalisation des engagements pris et des gains en matière de réduction.

Il recouvre 4 axes d'intervention en entreprise :

- des actions portant sur le véhicule, - des actions portant sur le carburant,
- des actions à destination du conducteur, - des actions sur l'organisation des flux de transport de l'entreprise.

En appui de cette démarche, des outils et des guides méthodologiques ont été développés avec le concours d'une quinzaine de transporteurs.

Ces éléments sont consultables sur le site internet du MEEDDAT (www.transports.developpement-durable.gouv.fr) et de l'ADEME (www.ademe.fr/transports).

Par ailleurs, les instructions du ministère prévoient la mise en place de comités régionaux de la charte avec pour mission de piloter le dispositif mais également de se prononcer sur la validation des dossiers de candidature des entreprises souhaitant adhérer à la charte.

En Midi-Pyrénées, le 18 juin dernier les principaux partenaires du transport se sont réunis en préfecture de région afin de lancer cette opération.

Si vous souhaitez avoir des compléments d'information sur cette démarche d'engagements volontaires, des contacts peuvent être pris auprès de :

ADEME – délégation régionale Midi-Pyrénées	DREAL Midi-Pyrénées – STID- division transports routiers
Véronique TATRY Tél: 05 62 24 35 36	Eugène SACUTO Tél: 05 61 58 54 23
veronique.tatry@ademe.fr	Eugene.Sacuto@developpement-durable.gouv.fr

BREVE Le fret ferroviaire de proximité perspectives en Midi-Pyrénées

Lors du colloque du 16 avril 2009 organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Région, le CESR, la SNCF, RFF et Jacques Chauvineau (Animateur de la cellule d'appui pour la création des Opérateurs Ferroviaire de Proximité) de larges débats ont été consacré au fret ferroviaire de proximité. Une occasion de mieux approfondir les expériences des autres régions de France, d'appréhender les enjeux sur un territoire pour une offre de transport qui doit être adaptée aux attentes des chargeurs et des transporteurs. Des échanges qui ont conduit tous les participants à s'interroger sur l'opportunité de créer un opérateur de Fret Ferroviaire de Proximité (OFF) dans notre région. Quant aux suites réservées à cette démarche, le prochain point d'étape sera la publication début juillet 2009 de l'étude concernant le volet économique sur la faisabilité de l'OFF.

Pour en savoir plus :

Les actes du colloque sont téléchargeables sur le site internet de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.cci.fr/> sous la rubrique espace presse).

L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DREAL, division transport routier - Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse
Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48

BREVE Manifestation transport de matières dangereuses

Vendredi 5 juin 2009, l'ORT de Midi-Pyrénées a organisé une réunion d'information et d'échanges sur le thème du transport des matières dangereuses.



Autour de très nombreux acteurs du transport des secteurs privé et public, les sujets liés aux aspects réglementaires et opérationnels ont été évoqués (réglementation spécifique, prévention, enjeux et responsabilités au quotidien, gestion du risque et retour d'expérience).

On retiendra que les enjeux forts et liés aux risques inhérents à ces activités ont permis une augmentation des exigences et avant tout un professionnalisme qui s'attache à privilégier la personne et la compétence humaine.

Télécharger les exposés présentés sur le site de l'ORT : www.ortmidipyrenees.com



Directeur de la publication : Jean Bertin

Rédactrice en chef :

Suzanne Soubrenie Bordet

Conception : DRE Joëlle Nivet

Impression : Imprimerie Lecha

Dépôt légal : Juin 2009

ISSN : 1625 - 6034